



royaumandi

l'handicap n'est pas un tabou donc parlons en

[Aller au contenu](#)

[Recherche avancée](#)

- [Index du forum](#) < [manifestations](#) < [Ni pauvre, ni soumis](#)
- [Modifier la taille de la police](#)
- [Imprimer](#)

- [FAQ](#)
- [Membres](#)
- [Inscription](#)
- [Connexion](#)

[Les handicapés manifestent pour "un revenu décent maintenant"](#)

[Publier une réponse](#)

1 message • Page 1 sur 1

[Les handicapés manifestent pour "un revenu décent maintenant"](#)

 par [yohan](#) » 28 Mars 2010, 11:20

Des centaines de personnes handicapées se sont rassemblées samedi après-midi sur la place du Trocadéro, à Paris, pour réclamer "un revenu décent maintenant" en réponse à l'appel du collectif "Ni pauvre, ni soumis" qui appelait à manifester dans une vingtaine de villes de France.

"Avec l'Allocation adulte handicapé (AAH), on vit en dessous du seuil de pauvreté", a expliqué à l'Associated Press Emilie, une jeune femme de 20 ans qui se déplace en fauteuil roulant à cause d'une maladie génétique neuro-musculaire.

De fait, l'AAH est actuellement de 628 euros par mois au maximum alors que le seuil de pauvreté est fixé à 817 euros pour une personne seule.

Réunis sur le parvis des droits de l'Homme, qui domine la tour Eiffel, les manifestants, au nombre de 800 selon la préfecture de police de Paris, brandissaient des pancartes où l'on pouvait lire "Handicap, maladie pauvreté" ou encore "628(EURO)/mois, Pouvoir d'achat, pouvoir de rien!"

Jean-Marie, 49 ans, lui aussi en chaise roulante, habite dans un foyer à Creil (Oise). Il touche 458 euros d'AAH et une pension d'invalidité de 223 euros; il doit verser pour se loger 442 euros par mois. "Quand on a payé l'hébergement, il reste plus grand-chose", confie-t-il. "Si on veut aller au cinéma, on peut même

pas".

Le président Nicolas Sarkozy s'est engagé à revaloriser l'AAH de 25% sur la durée de son quinquennat. Cette allocation passera à 697 euros le 1er avril et à 712 euros le 1er septembre, selon le ministère du Travail.

Cependant, les frais médicaux que doivent acquitter les personnes handicapées ou atteintes de maladies invalidantes ne cessent d'augmenter. Le collectif "Ni pauvre, ni soumis" (NPNS, qui regroupe une centaine d'associations nationales) cite notamment la hausse du forfait hospitalier, les franchises médicales et le "déremboursement" de médicaments de plus en plus nombreux.

"L'augmentation des ressources ne suit même pas cette augmentation des charges", relève Christine Bourrut Lacouture, directrice déléguée au développement des ressources à l'Association des paralysés de France (APF).

Comme tout assuré, Emilie doit payer la franchise médicale (50 centimes d'euros par boîte de médicaments, idem par acte paramédical) et la participation forfaitaire (un euro par consultation chez le médecin). Ces deux éléments sont plafonnés chacun à 50 euros par an. D'autres frais restent à sa charge. La jeune femme doit en effet prendre des veinotoniques et des vitamines qui ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale. Si son fauteuil roulant tombe en panne, les réparations sont couvertes au forfait: 300 euros pour la batterie, un seul changement de pneus par an. Si les réparations coûtent plus cher ou que le fauteuil crève deux fois, la jeune propriétaire doit payer le surcoût.

Christine Bourrut Lacouture, de l'APF, souligne qu'avec la hausse récente de ces charges, certaines personnes -y compris parmi celles qui bénéficient de la prise en charge à 100%- ont des "difficultés d'accès aux soins parfois". D'après elle, elles sont encore plus nombreuses à n'avoir "plus accès aux loisirs".

Sur la place du Trocadéro, les paroles du "Chant des partisans" version Zebda ont été changées. "Sarko, entends-tu qu'on ne veut plus de tes paroles qui sont vaines?" ont entonné les manifestants, avec comme refrain: "Motivés, motivés, y en a marre de la pauvreté". AP

[yohan](#)

Administrateur

Messages: 7

Inscrit le: 18 Mars 2010, 15:41

- [Message privé](#)

[Haut](#)

[Publier une réponse](#)

1 message • Page 1 sur 1

[Retour vers Ni pauvre, ni soumis](#)

Aller vers:

[Qui est en ligne ?](#)

Utilisateur(s) parcourant actuellement ce forum : Aucun utilisateur inscrit et 1 invité

- [Index du forum](#)
- [L'équipe](#) • [Supprimer tous les cookies du forum](#) • Heures au format UTC

Powered by [phpBB](#) © 2000, 2002, 2005, 2007 phpBB Group
Traduction réalisée par [Maël Soucaze](#) © 2010 [phpBB.fr](#)